

2.3 - Problèmes fréquents à éviter en remplissant le formulaire

- Veuillez noter que les navigateurs Internet recommandés pour accéder à votre candidature sont Chrome et Internet Explorer 11. Certains candidats ont rencontré des difficultés avec des navigateurs tels que Safari et Firefox. L'utilisation d'un téléphone portable pour accéder à votre candidature peut également occasionner des difficultés supplémentaires.
- Veuillez respecter le nombre limite de mots indiqué pour chaque question de la candidature. Si vous dépassez la limite de mots indiquée, vous ne pourrez pas soumettre votre candidature.

2.4 - Enregistrement du projet de formulaire de candidature

Veillez remplir les champs obligatoires –indiqués par (*) –dans la première section « RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CANDIDAT ». Cela vous permettra d'enregistrer votre candidature et de la compléter plus tard si nécessaire.

2.5 - En tant que gouvernement d'un État membre de l'UNESCO, comment puis-je soumettre une candidature?

Les États membres doivent soumettre les candidatures par l'intermédiaire de leur Commission nationale pour l'UNESCO via la plate-forme de candidature en ligne.

La Commission nationale pour l'UNESCO recevra une notification par courrier électronique (à l'adresse associée à son compte UNESCO) pour chaque candidat souhait 84.6 ai8 487/ (a)-5 (t)-2.4-8.8 (t)-

l'UNESCO ou une ONG en partenariat officiel le souhaite, elle peut resoumettre votre candidature pour le même projet ou pour un autre projet lors d'une édition future du Prix.